

AVANT PROPOS

Bien des linguistes dont les travaux portent sur l'histoire de la langue française soulignent le caractère « bigarré »¹ de son lexique qui donne l'impression que « le français est encore très près du latin »². Ces constatations sont dues au fait que le lexique français comporte un grand nombre de mots provenant directement du latin, empruntés à cet idiome depuis que le français existe comme langue autonome. Cet emprunt massif de mots latins a donné naissance en français à une couche lexicale appelée habituellement « savante », qui se distingue phonétiquement et morphologiquement du fonds héréditaire. La pénétration des latinismes dans le vocabulaire français a profondément marqué les relations existant entre unités lexicales. On y constate une « grave dislocation des séries étymologiques³ », ce qui avait des conséquences importantes pour le système dérivationnel du français⁴.

Le français empruntait au latin tout au long de son histoire, il est cependant possible de distinguer des périodes où l'emprunt s'effectuait systématiquement dans une mesure particulièrement élevée. Ainsi constate-t-on qu'un très grand nombre de latinismes que l'on retrouve dans la langue moderne datent des XIII^e et XIV^e siècles, période clé pour la latinisation⁵ du français.

Cette latinisation (ou relatinisation⁶) est le corollaire naturel de l'extension du domaine d'usage de la langue française au Moyen âge. Celle-ci investit progressivement les champs discursifs réservés jusque là au latin : la religion, la science, la philosophie ou la justice. Pour répondre à ces nouveaux besoins communicatifs, il fallait que le vocabulaire français dispose d'une terminologie appropriée, apte à exprimer des concepts abstraits. La solution la plus simple qui se proposait aux érudits médiévaux était d'emprunter les expressions manquantes au latin, langue véhiculaire du savoir privilégiée.

Le phénomène de la latinisation est d'une importance cruciale pour l'évolution du lexique français. Il peut intéresser le linguiste à bien des égards. Les questions qui se posent peuvent porter sur de multiples aspects de ce problème complexe : Par quelle voie et dans quelles conditions les latinismes entraient-ils en français ? Comment la langue française les a-t-elle accueillis ?

1 W. von Wartburg (1946 : 142)

2 ibidem

3 S. Ullmann (1952 : 128)

4 cf. C. Bally (1944), S. Ullmann (1952), W. Zwanenburg (1983)

5 terme employé par J. Dubois et alii (1999 : 274)

6 terme employé par G. Gougenheim (1959) ou par J. Chaurand (1977)

Quelles conséquences concrètes cet emprunt massif a-t-il entraînées ? Comment l'emprunt a-t-il modifié les structures de la langue « d'accueil » et quels étaient ses impacts sur les plans linguistiques différents ? Les emprunts au latin se distinguent-ils des emprunts aux autres langues ?, etc.

Voilà les questions qui sont à l'origine de notre recherche. Son objectif principal est de contribuer, par l'analyse effectuée sur un corpus concret, à une meilleure connaissance de certains aspects du phénomène de la latinisation du vocabulaire français au Moyen âge⁷.

Nous sommes persuadés que l'étude de la latinisation doit être abordée comme l'étude de l'emprunt linguistique ; ce présupposé méthodologique principal a déterminé la manière dont nous avons mené notre analyse. Les principes théoriques et méthodologiques sur lesquels nous avons fondé notre recherche seront exposés en détail dans le chapitre suivant.

⁷ Cet ouvrage est la publication de notre thèse, revue et complétée, que nous avons soutenue à la Faculté des Lettres de l'Université Masaryk de Brno le 02/02/2005, sous la direction de doc. PhDr. Růžena Ostrá, CSc.